



2018 DGRI 35 Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association Médecins du Monde pour une intervention d'urgence à Gaza (Territoires Palestiniens).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte général de la dégradation tragique de la situation des infrastructures de santé primaire par des années de blocus et une forte pression démographique, les hôpitaux de Gaza font aujourd'hui face à de graves problèmes d'approvisionnement en médicaments et en énergie aggravés par les tensions actuelles.

Médecins du Monde est un acteur incontournable dans les Territoires Palestiniens, et en particulier dans la Bande de Gaza depuis 1996, dans le domaine de la santé primaire et du renforcement des capacités des personnels et infrastructures sanitaires. Cette ONG sollicite la Ville de Paris pour améliorer la prise en charge des patients dans le Gouvernorat de Deir El Balah, via la fourniture de médicaments et le renforcement des capacités du personnel médical dans le domaine de la santé primaire.

Cette intervention, d'un montant total de 400.000 euros, est financée à hauteur de 250.000 euros par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (UN-OCHA) et à hauteur de 100.000 euros par le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. La Ville de Paris est sollicitée pour contribuer à hauteur de 50.000€.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 50.000 euros à Médecins du Monde pour cette action, au titre de l'aide d'urgence de l'année 2018, et pour ce faire de m'autoriser à signer la convention jointe au présent projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2018 DGRI 35 Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association Médecins du Monde pour une intervention d'urgence à Gaza (Territoires Palestiniens).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Médecins du Monde (MDM) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Médecins du Monde (MDM), 62 rue Marcadet 75018 Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à Médecins du Monde (MDM) au titre des aides d'urgences.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2018 et suivants, sous réserve de décision de financement.